

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU LUNDI 3 SEPTEMBRE 2018

Présents : MM PROVENCHERE, DOURILLE, GROLET

MMES PEUDEVIN, GROLLET, KAUFFELD, GOURBEYRE, OLIVIER.

Absents : MM FOUCART, MURE, GARMY, LAURADOUR-DUFRAISSE, FAYON, MME CAUDROY.

OBSERVATIONS AVANT SEANCE :

Monsieur le Maire indique que le point « Eclairage Public SIEG » sera rajouté dans le point « Autres informations » du point Olliergues 2030.

DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE :

Il est procédé à la désignation de deux secrétaires de séance : MMES PEUDEVIN et GOURBEYRE.

I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 JUIN 2018:

Dans le point « Fibre Optique » du procès-verbal du 29 Juin 2018, il est proposé de remplacer la phrase « les travaux se trouvent à hauteur d'hommes » par « les travaux avancent bien ».

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal en date du 29 Juin 2018 est soumis à l'approbation du conseil municipal.

Résultat du vote : POUR : 8 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

II- OLLIERGUES 2030 :

*** Point sur les travaux :**

Monsieur le Maire présente aux membres de l'Assemblée délibérante les tableaux de situations financières pour chaque opération (Opération 1 PHARMACIE, Opération 3 HALLE ET ESPLANADE, et Opération 5 MAISON DU CADEAU), afin de connaître l'avancement des paiements par lot.

Pour l'opération 1 PHARMACIE, Monsieur le Maire indique qu'il n'y a pas eu beaucoup d'avenants, c'est-à-dire de travaux en plus ou en moins, et c'est un point positif.

OP 1 SOLEMUR : Carrelage Pharmacie : + 1352,09 €

OP 1 SOLEMUR : Sous-couche acoustique en moins : - 860 €

OP 1 SOLEMUR : Plinthes oubliées : + 700,98 €

OP 1 PETRUS CROS : Plafond coupe-feu en moins : - 6316,47 €

OP 1 PETRUS CROS : Peinture intérieure vitrine : + 322,04 €

OP 1 COUTAREL : meuble évier en plus : + 648,60 €

Pour l'opération 3 HALLE ET ESPLANADE, Monsieur le Maire indique que l'état d'avancement de cette opération est d'environ 50 %.

Il y a eu pour l'instant un avenant en plus.

OP 3 BTP DU LIVRADOIS : fondation balcon : + 3667,94 €

Pour l'opération 5 MAISON DU CADEAU, Monsieur le Maire indique que cette opération est terminée à 94 %. Plusieurs entreprises n'ont pas encore transmis leurs factures finales.

Plusieurs avenants ont été pris :

OP 5 AEC : métré suite à démolition : + 488,07 €

OP 5 MOREL : la suppression des aériens : - 710 € et rajout d'une liaison électrique entre deux compteurs et d'une prise pour un frigo : + 488,07 €

OP 5 BTP DU LIVRADOIS : reprise du trottoir devant la vitrine : + 1530 €

OP 5 PINEAU : châssis de toiture en plus : + 350 €

OP 5 SOLEMUR : RDC et sous-couche en acoustique en moins : - 2769,87 €

OP 5 SOLEMUR : plinthes : + 925,70 €

OP 5 COUTAREL : caisson VMC en plus : + 431,10 € et plaques vitro en plus : + 664 €

Aucune délibération n'est nécessaire, il s'agit d'une simple information.

*** Rachat Bâtiments EPFSMAF :**

Monsieur le Maire rappelle aux Membres de l'Assemblée délibérante que l'Etablissement Public Foncier d'Auvergne (EPFSMAF) a acquis pour le compte de la commune d'Olliergues, dans le cadre du projet de travaux de réhabilitation de centre-bourg « Olliergues 2030 », les immeubles suivants cadastrés :

- **AP 208** d'une superficie de 273 m² ;
- **AP 209** d'une superficie de 68 m² ;
- **AP 211** d'une superficie de 168 m² ;
- **AP 285** d'une superficie de 41 m².

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée délibérante de racheter les biens ci-dessus désignés afin de poursuivre l'opération de travaux « Olliergues 2030 ». Cette transaction sera réalisée par acte notarié.

Le prix de cession hors TVA s'élève à 50 261,31 €. Sur ce montant, s'ajoutent des frais d'actualisation pour 38,91 €, dont le calcul a été arrêté au 31 Décembre 2018, ainsi qu'une

TVA sur le prix total de 416,94 €, et une TVA sur marge de 417,07 €, soit un prix de cession, toutes taxes comprises de **51 134,23 €**.

La commune d'Olliergues a réglé à l'EPFSMAF d'Auvergne un montant de **7 959,94 € TTC** au titre des participations, incluant l'année 2018.

Le restant dû s'élève à un montant de **43 174,29 € T.T.C.**

Le Conseil Municipal accepte le rachat par acte notarié des immeubles cadastrés ci-dessus mentionnés et les modalités de paiement exposées ci-dessus.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à régler le montant de **43 174,29 € T.T.C** pour le rachat des immeubles susvisés et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Le Conseil Municipal désigne la SCP Notaires DUTOUR ROUX JALENQUES BARRE-ANTOINE, sise 1 Place de la République à PONT-DU-CHATEAU pour rédiger l'acte notarié.

Vote POUR à l'unanimité des membres présents et représentés.

*** Bail commercial :**

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée délibérante que dans le cadre de l'opération de réhabilitation de centre-bourg « Olliergues 2030 », la pharmacie GAGNAIRE actuellement située au 15 Avenue Maréchal de Lattre de Tassigny à Olliergues, va être transférée au rez-de-chaussée et au 1^{er} étage des bâtiments Viratelle / Gouttefangeas.

Par délibération en date du 1^{er} Juillet 2016, un accord a été finalisé entre la commune d'Olliergues et la pharmacie GAGNAIRE sur les modalités de location du local commercial, notamment financières.

Pour ce faire, une promesse de bail commercial a été signée chez Maître ROUX, Notaire à PONT-DU-CHATEAU, en date du 13 Mars 2018.

La commune d'Olliergues rachète les bâtiments auprès de l'EPFSMAF, qui les a acquis pour le compte de la Commune, afin de pouvoir réaliser le bail commercial avec la pharmacie GAGNAIRE.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le bail commercial entre la commune d'Olliergues et la pharmacie GAGNAIRE auprès de la SCP Notaires DUTOUR ROUX JALENQUES BARRE-ANTOINE, sise 1 Place de la République à PONT-DU-CHATEAU et autorise Monsieur le Maire à se faire représenter par un employé de la SCP Notaires DUTOUR, en cas d'impossibilité de se rendre à la signature de l'acte ci-dessus mentionné.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à régler les frais notariés engendrés par l'acte notarié ci-dessus visé et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Vote POUR à l'unanimité des membres présents et représentés.

*** Journées Européennes du Patrimoine :**

Monsieur le Maire indique aux membres de l'Assemblée délibérante que dans le cadre des journées européennes du patrimoine du samedi 15 Septembre 2018, des visites du chantier « Olliergues 2030 » sont prévues à plusieurs horaires :

-10h30

-14h00

-16h00

Les administrés sont amenés à joindre le secrétariat de la mairie d'Olliergues afin de s'inscrire à une visite aux horaires proposés. Le nombre de personnes par visite est limité à 30 personnes maximum.

Monsieur le Maire tient à remercier David GROLET, Conseiller municipal, pour la réalisation des flyers. Il remercie également La Poste pour la prestation offerte pour la distribution gratuite des flyers dans l'ensemble de la commune.

Aucune délibération n'est nécessaire, il s'agit d'une simple information.

*** SIEG – Eclairage Public :**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante qu'il est nécessaire de réaliser des compléments de travaux d'éclairage public au niveau de l'Esplanade de l'Ilot Rhin et Danube à Olliergues. Une convention de financement de travaux d'éclairage public d'intérêt communal doit être signée entre le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme (SIEG) et la commune d'Olliergues.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 5 000,00 € H.T.

Conformément aux décisions prises par son comité, le SIEG peut prendre en charge la réalisation des travaux en les finançant dans la proportion de 50 % du montant H.T et en demandant à la Commune, un fonds de concours égal à 50 % de ce montant auquel s'ajoute l'intégralité du montant T.T.C de l'Ecotaxe, soit 2 501,50 € H.T.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à effectuer les compléments de travaux d'éclairage public au niveau de l'Esplanade de l'Ilot Rhin et Danube à Olliergues, à effectuer le paiement au SIEG, à hauteur de 2 501,50 € H.T prévisionnel, et à signer la convention citée ci-dessus et tous les dossiers afférents à cette opération.

Vote POUR à l'unanimité des membres présents et représentés.

III – FINANCES LOCALES :

*** Décision Modificative n° 1 :**

Les Membres du Conseil approuvent les modifications suivantes apportées sur le Budget Général comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

6227	Frais d'acte et de contentieux	+ 3 000,00	
6228	Divers	- 3 000,00	
022	Dépenses Imprévues	- 27 000,00	
6413	Personnel non titulaire	+ 20 000,00	
6451	Cotisations à l'URSSAF	+ 5 000,00	
6454	Cotisations aux ASSEDIC	+ 2 000,00	
Total		+ 30 000,00	
		- 30 000,00	

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

020	Dépenses Imprévues	- 30 000,00	
2313 -132	Constructions	- 14 000,00	
2132	Immeuble de rapport	+ 44 000,00	
Total		+ 44 000,00	
		- 44 000,00	

Vote POUR à l'unanimité des membres présents et représentés.

* Décision Modificative n° 2 :

Les Membres du Conseil approuvent les modifications suivantes apportées sur le Budget Général comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Recettes

6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	+ 15 000,00	70878	Par d'autres redevables	+ 15 000,00
Total		+ 15 000,00	Total		+ 15 000,00

Vote POUR à l'unanimité des membres présents et représentés.

*** Décision Modificative n° 3 :**

Les Membres du Conseil approuvent les modifications suivantes apportées sur le Budget Général, notamment sur l'opération d'investissement n° 142 OLLIERGUES 2030, comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses			Recettes		
2313-142	Constructions	+ 343 096,54	1382-142	Départements	+ 343 096,54
Total		+ 343 096,54	Total		+ 343 096,54

Vote POUR à l'unanimité des membres présents et représentés.

IV- PERSONNEL :

*** Création poste agent des écoles :**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante des modifications à apporter dans les emplois du service des écoles en raison du départ d'un agent.

Ce départ nécessite la création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial à temps complet, soit une durée hebdomadaire de 35 heures, à compter du 31 Août 2018.

Le Conseil Municipal, décide la création d'un emploi non permanent **d'Adjoint Technique Territorial** à temps complet à compter du 31 Août 2018, soit une durée hebdomadaire de 35 heures, de fixer la rémunération sur la base **1^{er} échelon de l'échelle C1** d'un Adjoint Technique Territorial et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Vote POUR à l'unanimité des membres présents et représentés.

V – QUESTIONS DIVERSES :

*** Principal du Collège Alexandre Varennes :**

Monsieur le Maire indique aux membres de l'Assemblée délibérante qu'il a pu rencontrer avant la rentrée scolaire, le nouveau principal du collège Alexandre Varennes à Olliergues, Monsieur DELAIR Fabien.

Il vient du Puy-en-Velay. Il va mener en lien avec le professeur de sport, la création de la section sportive, qui sera ouverte à partir de l'année 2019.

Au matin de la rentrée scolaire 2018/2019, l'effectif des élèves au collège s'élève à 78 enfants.

*** Questions aux élus :**

Aucune question de la part des élus.

*** Questions du public :**

- Monsieur ANDREMANN : Le candélabre vers la route du Brugeron a été endommagé ?

- Monsieur le Maire : Oui, le candélabre a été endommagé par une voiture. Le propriétaire de cette voiture a été retrouvé et Monsieur le Major BOUILLET doit me tenir informé de la suite des événements. Je dois également recevoir Monsieur HAASE de la Scie concernant ce dossier.

- Monsieur LUSSON Bernard : La poste va-t-elle délivrer des numéros sur l'avenue à Chabriers ?

- Monsieur le Maire : C'est la mairie qui va s'en occuper. Le contrat qui a été signé avec La Poste va jusqu'à la démarche à suivre pour demander le raccordement. Je rappelle que le côté impair sera sur la droite et le numéro le plus petit sera au plus proche de la mairie.

- Monsieur CHAUNY Fernand : A plusieurs reprises, des camping-cars qui souhaitent se rendre au Camping des Chelles, passent par chez moi, à cause du GPS.

- Monsieur le Maire : C'est que cela est problématique, mais la prestation de La Poste concernant la Fibre Optique est assez onéreuse. La numérotation pourra aider à régler ces problématiques.

- Madame BOURNIER : Où en est le dossier concernant ma parcelle ?

- Monsieur le Maire : C'est en cours. Le prochain conseil communautaire doit avoir lieu le Jeudi 20 Septembre 2018 à 18h30 à Saint-Germain-L'Herm. Ce point est prévu à l'ordre du jour. Je vous invite à vous y rendre. Je vais demander à Frank de vous confirmer cette date et cette heure.

- Monsieur ANDREMANN : Les maisons qui sont en construction sur les hauteurs d'Olliergues par Monsieur TUNCEL n'avancent plus ? Est-ce normal ?

- Monsieur le Maire : J'ai des éléments mais je ne peux pas en parler en séance de conseil municipal.

La séance est levée à 19h40.